



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles  
d'Île-de-France**

Paris, le 28 juillet 2021

Le directeur régional  
des affaires culturelles  
d'Île-de-France

à

Monsieur Marc GUILLAUME  
Préfet de la région d'Île-de-France  
Préfet de Paris

**Objet: Procès-verbal de la Commission consultative pour l'examen des demandes d'aides individuelles à la création (AIC) 2021 pour la région Île-de-France**

Conformément au Décret n° 2015-92 du 28 janvier 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes, auteurs d'œuvres graphiques et plastiques et à l'arrêté du 3 avril 2015, relatif à la procédure d'attribution de ces aides, la commission consultative visant à examiner les demandes d'aides à la création pour l'année 2021, s'est déroulée le lundi 28 juin et le mercredi 30 juin 2021, de 9h30 à 18h30 en visioconférence et en présentiel.

Par délégation du Drac, la présidence de ces deux journées de commission a été assurée par Isabelle Boulord, conseillère aux arts visuels, et le secrétariat de séance est assuré par Stéphanie Brivois chargée de la professionnalisation des artistes.

Composition de la commission 2021

Membres ayant une voix consultative:

Nathalie GIRAudeau  
Directrice du centre photographique d'Île de France

Vincent GONZALVEZ  
Responsable des résidences de la Cité internationale des arts

Benjamin HOCHART  
Artiste lauréat de l'aide individuelle à la création de l'année 2020

Glenda LAPORTE  
Chargée de mission du pôle résidences à l'Institut français de Paris

Juliette POLLET  
Responsable de la collection arts plastiques du Centre national des arts plastiques

Florence de PONTAUD NEYRAT (représentée par Benjamin HOCHART)

Artiste représentant l'Union des syndicats et organisations professionnelles des arts visuels (USOPAV)

Céline POULIN

Directrice du centre d'art d'intérêt national de Bretigny-sur-Orge

Rapporteuses : critiques d'art et commissaires d'exposition indépendantes

Camille CHENAIS

Alexandra GOULLIER-LHOMME

Claire LUNA

Observatrice

Caroline CROS, inspectrice à la création artistique, représentant l'inspection à la création artistique, Direction générale de la création artistique, Ministère de la culture

Déroulement de la commission :

Isabelle BOULORD, conseillère aux arts visuels, au service régional de la création de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, a ouvert la séance et exposé l'objet de cette commission qui vise à attribuer aux artistes des aides aux projets envisagés sur le territoire national en matière d'arts visuels : peinture, dessin, sculpture, installation, performance, photographie, vidéo, graphisme et design.

Cette aide permet aux artistes de mener soit une recherche n'aboutissant pas nécessairement à la réalisation concrète d'une œuvre, soit de prolonger leur recherche visant à finaliser un projet précis. Il ne s'agit ni d'une aide à la diffusion (exposition, édition) ni d'une aide à la communication.

Elle a rappelé que cette aide permet aux artistes, très nombreux en Île-de-France, de franchir une étape dans le développement de leur démarche et qu'elle favorise souvent leur meilleure intégration dans le réseau professionnel d'exposition et de diffusion de l'art contemporain.

La situation sanitaire a ensuite été évoquée ainsi que l'absolue nécessité de cette aide pour les artistes, qui sont particulièrement impactés par cette dernière. Le nombre de dossiers reçus cette année témoigne en effet de cette paupérisation et de ce désarroi (316 cette année sur l'ensemble du territoire francilien, touchant plus particulièrement les femmes, les très jeunes artistes et les artistes âgés). La DRAC a pris la mesure de cet enjeu et a décidé de façon volontariste d'accorder une attention particulière aux artistes issus du champ de arts visuels. Des moyens supplémentaires ont permis d'abonder les enveloppes d'Aide à la Création pour cette année, ce qui permet de doubler la dotation globale 2021 à 300 000€ répartis entre les artistes lauréats de l'aide individuelle à la création et la rémunération des 3 rapporteurs. L'enveloppe de l'Allocation d'installation d'atelier et d'acquisition de matériel bénéficiera également d'une dotation supplémentaire pour une enveloppe globale de 258 022€.

Isabelle BOULORD a rappelé enfin les critères de sélection appliqués dans le choix des dossiers :

- la régularité de l'activité artistique ;
- la cohérence du projet ;
- l'articulation du projet avec l'ensemble du travail ;
- les conditions de faisabilité du projet ;
- l'adéquation du travail avec son époque d'émergence ;
- le contexte humain et financier spécifique à chaque demandeur.

Stéphanie BRIVOIS a souligné la difficulté de la pré-sélection des dossiers pour passage en commission compte tenu de la quantité, de la qualité et de la diversité des projets proposés. Après examen des dossiers, 77 dossiers ont été pré sélectionnés et 11 dossiers ont été jugé irrecevables : 8 dossiers au titre du non cumul des aides avec le CNAP sur la même année, 2

dossiers comptaient moins de 3 ans après l'obtention de ladite aide, 1 dossier ne relevait pas de cette DRAC.

Enfin, elle a rappelé qu'il s'agissait de la première commission entièrement dématérialisée via une plateforme dédiée. Si les démarches et l'instruction des dossiers sont désormais simplifiées, ce nouveau mode opératoire nécessite encore des améliorations notamment en terme d'optimisation.

Le travail des rapporteuses a été particulièrement apprécié cette année. Pour rappel, la DRAC Île-de-France est la seule à faire appel à des critiques d'art/commissaires d'exposition pour faire un travail de synthèse et de restitution des projets d'artistes impliquant une rencontre avec chaque artiste. Ce temps d'écoute et de partage individuel autour du travail et de la pratique des artistes est très précieux pour ces derniers, spécifiquement dans la période d'isolement actuelle.

Cette année, 316 dossiers ont été adressés à la DRAC ( contre 169 en 2020, 125 en 2019 et 83 en 2018) soit une très nette augmentation attestant de l'impact de la crise sur les artistes auteurs en Île-de-France.

On peut constater le nombre plus important de candidatures d'artistes femmes (176 dossiers contre 139 pour les hommes au moment de la réceptions des dossiers).

L'âge des porteurs de projets va de 22 à 78 ans.

La très jeune création et les artistes âgés sont très représentés : 49% des dossiers émanent de primo-demandeurs, une augmentation de 7% des moins de 30 ans et une augmentation des artistes plus âgés: 3 candidats ont plus de 70 ans.

12 % des demandes concernent les moins de 30 ans

46 % les 30-40 ans

23 % les 40-50 ans

13 % les plus de 50 ans

6 % les plus de 60 ans

La répartition territoriale des 316 dossiers est la suivante :

195 pour Paris,

55 pour la Seine-Saint-Denis,

29 pour le Val de Marne,

15 pour les Hauts de Seine,

10 pour la Seine et Marne,

7 pour l'Essonne,

3 pour les Yvelines,

2 pour le Val d'Oise.

Les demandes concernent différentes disciplines artistiques :

12% pour des projets de photographies, de sculpture et d'installation

10 % pour des projets vidéo

7,5% pour des projets de peinture

4,7% sont des projets performatifs

Moins de 3% concernent des projets faisant appel au dessin, au multimédia et au son.

Isabelle BOULORD a rappelé que les débats devaient rester confidentiels et que la DRAC, seule ordonnateur des aides financières, définirait ultérieurement, le montant attribué.

Parmi les 77 dossiers présentés à la commission, 51 artistes ont été retenus, soit 16,4% par rapport à l'ensemble des candidatures, dont 29 femmes et 23 hommes. La liste figure en annexe, accompagnée de l'arrêté collectif précisant le montant de l'aide qui leur est accordé.

La répartition territoriale des projets retenus est la suivante :

29 pour Paris,

13 pour la Seine-Saint-Denis,

4 pour le Val de Marne,  
3 pour les Hauts de Seine,  
2 pour l'Essonne,  
1 pour les Yvelines.

Cette décision sera communiquée aux artistes lauréats par courrier avant la fin du mois d'août. La liste des membres du jury figurera également sur le site de la DRAC.

En retour, cette aide oblige l'artiste à signaler sur tout support écrit, vidéo et numérique « projet réalisé avec le concours de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France – aide individuelle à la création 2021 ». Sachant que la somme reçue devra faire l'objet de la part des artistes d'une déclaration auprès des services fiscaux.

La séance du 28 juin s'est déroulée de 9h30 à 18h30 et celle du 30 juin de 9h30 à 18h00



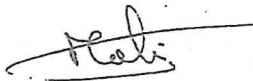
Laurent ROTURIER

La Directrice régionale adjointe  
des affaires culturelles d'Ile-de-France



Carole SPADA

Vu FAM



51 artistes ont reçu un avis favorable :

- Anaïs ANG
- Florent AUDOYE
- Nour AWADA
- Melissa BOUCHER
- Eric BAUDELAIRE
- Marie BETTE
- Baptiste CACCIA
- Vincent CERAUDO
- Marielle CHABAL
- Antoine CHAPON
- Alexis CHRUN
- Céline CLERON
- Hélène DELEAN
- Judith DESCHAMPS
- Antonin DETEMPLE
- Marcel DEVILLERS
- Jacques DONGUY
- Eléonore FALSE
- Kim FARKAS
- Isabelle FERREIRA
- Agnès GEOFFRAY
- Mounir GOURI
- Philippe GRONON
- Wiame HADDAD
- Paul HEINTZ
- Laura HENNO
- Pauline HISBAC
- Dasha ILINA
- Isabelle LE MINH
- Hélène MARIAN
- Mari MINATO
- Quentin MORNAY
- Pierrick MOUTON
- Emilie MOUTSIS
- Aurore PALLET
- Cécile PARIS
- Jérôme PORET
- Réjean PEYTAVIN
- Julie RAMAGE
- Shanta RAO
- Dimitri ROBERT-RIMSKY
- Cécile SERRES
- Lévana SCHÜTZ
- Hugo SERVANIN
- Kristina SOLOMOUKHA
- Silina SYAN
- Mathilde SUPE
- Yan TOMASZEWSKI
- Romain VICARI
- Virginie YASSEF
- Raphaël ZARKA